



Montreuil, le 3 juillet 2014

COMPTE-RENDU DE L'ONEE DU 2 JUILLET 2014

BRANCHE CAOUTCHOUC

Suite à la réunion du 23 juin 2014, la CGT a demandé au Président du SNCP où en était leur décision de dénoncer l'accord qui nous lie avec AGEFOS-PME, comme organisme collecteur de branche pour la formation professionnelle.

Le SNCP nous a répondu qu'elle maintenait sa décision, et qu'elle enverrait un courrier de dénonciation.

S'il y a un changement, comment va-t-on travailler avec les dossiers de formation et le questionnaire ?

La CGT, les autres organisations syndicales ainsi que le UCAPLAST (représentant des TPE-PME) veulent aller jusqu'au bout de l'étude en cours sur la mise en place du site internet. Dans l'immédiat, nous voulons garder les AGEFOS-PME, qui même s'il y a eu des soucis, ont toujours été à notre écoute et ont su s'adapter ou trouver des solutions suite aux remarques effectuées. Nous avons fait remarquer qu'au vu de la réforme sur la formation professionnelle, le moment est mal choisi pour changer d'OPCA.

Suite à l'étude des plans de formation des entreprises :

- Les T.P.E. de moins de 10 salariés repré-

sentent 55 % des entreprises de la branche soit 2 % des effectifs (environ 1300 salariés).

- Les entreprises de moins de 300 salariés représentent 96 % du total des entreprises de la branche 22 % des effectifs sur environ 14000 des salariés.

Sur le bilan de la professionnalisation, la CGT constate une grosse dérive depuis 3 ans sur les formations certifiantes et qualifiantes :

- 42 % qualifiant et 58 % certifiant en 2011.
- 8 % qualifiant et 92 % certifiant en 2013.

La CGT exige que la formation professionnelle doit être reconnue et qualifiante dans le respect de la convention collective, coefficient, classification et salaire.

Pour le questionnaire sur la formation professionnelle des entreprises de moins de 300 salariés, les AGEFOS voulaient que les organismes syndicaux lui donnent le quitus.

Sur le cahier des charges, tous les organisations syndicales ont demandé d'avoir connaissance du cahier des charges pour pouvoir débattre le 10 juillet 2014 lors de la Commission Paritaire Plénière.

Important

N'oubliez pas *l'Assemblée Générale*
de tous les syndicats de la Fédération le :

**Mardi 23 septembre 2014
de 9h00 à 16h00
à Montreuil (Salle du CCN)**

Une journée de travail militant consacrée à réfléchir ensemble sur la situation et sur les perspectives d'initiatives et d'actions à construire. Tel est le sens de l'assemblée générale de tous les syndicats CGT de la Fédération.

Chaque syndicat doit prendre les dispositions dès maintenant, et avant les vacances, pour garantir sa participation.

**Bulletin d'inscription
Assemblée Générale du 23 septembre 2014**

Nom du syndicat : _____

Branche d'activité : _____

Localité : _____ Dépt : _____

Nombre de participants envisagés : _____

A retourner à la FNIC CGT—Case 429—263 Rue de Paris—93514 Montreuil
Fax : 01.55.82.69.15—e.mail : fnic@cgt.fr

BRANCHE CAOUTCHOUC